



17 avril 2020 – Pour diffusion immédiate

## **Maurice « Fake News » : Arrestation au motif de satire politique sans aucune légitimité**

Rachna Seenauth a été [arrêtée](#) le 15 Avril 2020 pour avoir posté un message humoristique à propos du Premier ministre de Maurice et de la réponse du pays face à la pandémie du COVID-19. L'arrestation reposait sur le fait que le message était « faux » et de ce fait constituait une infraction à la loi sur l'information et la technologie informatique (Information and Communication Technology -ICT). Le Centre for Law and Democracy (CLD) est particulièrement préoccupé par l'arrestation de Mme Seenauth, une ex-assistante de l'ancienne Présidente de Maurice. Ni les législations sur la « manipulation de l'information », ni la crise du COVID-19 ne devraient être utilisées comme excuse pour cibler des propos critiquant des leaders politiques ou les positions qu'ils adoptent en réponse à la crise.

*« Des interdictions générales portant sur la diffusion d'informations erronées ou sur la manipulation d'informations qui n'ont aucun lien avec des résultats spécifiques, tels la diffamation ou la fraude, n'ont aucune légitimité, » affirme Toby Mendel, Directeur de CLD. « Le cas de Mme. Seenauth souligne l'importance toute particulière qu'il y a à protéger la satire et autres types de messages humoristiques, et à ne pas les traiter comme s'il s'agissait d'exposés de faits ».*

Le message de Mme Seenauth comprend une image d'un présentateur qui annonce en « Alerte Info » que plusieurs chefs d'États importants tiendraient une conférence téléphonique avec le Premier ministre mauricien. Le message poursuit en plaisantant sur le fait que les dirigeants mondiaux sont tous avides de connaître « le traitement miraculeux » contre le Covid-19 qui a permis à Maurice de n'enregistrer aucune contamination, « un cas unique au monde » en dehors de la Corée du Nord ! Il s'interroge également pour savoir s'il s'agit de « la même méthode » utilisée pour gagner les récentes élections générales. L'image, accompagnée d'emojis souriants et la remarque attribuant l'article à « Inconnu », indique de toute évidence qu'il s'agissait bien d'un contenu satirique.

[La lois sur l'information et la technologie informatique\(ICT\)](#), tout comme une [autre loi mauricienne analysée par CLD](#), contient plusieurs motifs d'infractions qui interdisent certains types de contenu en ligne dans des termes vagues et peu précis, à savoir des contenus susceptibles d'être cause de désagrément, d'humiliation ou de détresse. La loi sur l'ICT interdit également le recours à des équipements de télécommunications pour envoyer des messages qui seraient faux ou trompeurs.

Le Center for Law and Democracy (CLD) s'alarme également du fait que les avocats de Mme Seenauth aient été condamnés à payer une amende pour [violation de couvre-feu](#) alors qu'ils se déplaçaient pour l'assister en détention. Alors même que nous nous réjouissons des [nouvelles](#) qui indiquent que Mme Seenauth a été libérée sous caution le 16 avril, nous appelons les autorités mauriciennes à abandonner toute poursuite contre elle. Nous les

exhortons également à réformer la loi sur l'ICT afin de la mettre en pleine conformité avec les normes internationales en la matière.

*Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec :*

Toby Mendel  
Directeur  
Centre for Law and Democracy  
Email: [toby@law-democracy.org](mailto:toby@law-democracy.org)  
+1 902 431 3688  
[www.law-democracy.org](http://www.law-democracy.org)  
twitter: @law\_democracy